



Offre n°2024-07595

Médecin de prévention du Siège / Médecin coordinateur du travail – Temps complet

Type de contrat : Civil Servants Mobility (EU) or Permanent contract

Niveau de diplôme exigé : PhD or equivalent

Fonction : Support functions

Niveau d'expérience souhaité : More than 12 years

Contexte et atouts du poste

La direction générale est composée du Président-directeur général et de quatre directeurs généraux délégués, le directeur général délégué à la science (DGD-S), le directeur général délégué à l'innovation

(DGD-I), le directeur général délégué à l'administration (DGD-A), la directrice générale déléguée à l'appui aux politiques publiques (DGD-APP).

Inria compte 10 sites principaux, avec son siège de Rocquencourt et ses 9 centres de recherche, localisés respectivement à Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Paris, Rennes, Saclay et Sophia-Antipolis. Des antennes existent à Montpellier, Nantes, Pau et Strasbourg.

Au sein de ses 9 centres de recherche, Inria est organisé en « équipes-projets » (plus de 220 pour tout l'institut), en général communes avec ses partenaires (Universités, organismes, entreprises) qui rassemblent des scientifiques aux compétences complémentaires autour d'un projet de recherche et d'innovation focalisé, créé pour une période de quatre ans. Plus de 3500 scientifiques sont ainsi engagés dans les équipes-projets qu'opère Inria, dont près de la moitié sont salariés des partenaires d'Inria. Ce modèle ouvert et agile lui permet d'explorer des voies originales avec ses partenaires. Les voies du transfert et de l'innovation sont multiples chez Inria : partenariats bilatéraux avec les entreprises, création de startups technologiques, diffusion de plateformes technologiques (logicielles), diffusion des compétences, etc

Mission confiée

Placé.e auprès du directeur général délégué à l'administration (DGDA), la/le futur.e agent conseille et assiste la direction générale dans la conception, l'impulsion, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de santé au travail de l'établissement. Pour cela, elle/il travaille en étroite collaboration avec la directrice des ressources humaines et le conseiller national de prévention. Elle/Il anime et coordonne le travail du réseau des médecins du travail des centres. Dans ce rôle, des déplacements occasionnels dans les centres sont à prévoir.

En tant que médecin de prévention du Siège, la/le futur.e agent organise et met en œuvre la surveillance médicale des agents du Siège, dans le cadre de visites médicales systématiques ou à la demande des agents.

Principales activités

En tant que médecin coordinateur du travail (40%)

Conseiller la direction générale en matière de santé au travail, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé et de prévention des risques en préconisant des actions au niveau national.

Développer l'animation et la coordination du réseau des médecins de prévention des centres et du siège. Pour cela :

- Elle/Il est garant.e du suivi et de l'application du titre 3 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique- Elle/Il établit un programme des visites des centres et de rencontres des différents interlocuteurs terrain, et assure le relais technique entre l'administration et les médecins du travail.

- Elle/Il conseille les médecins de prévention sur toutes les questions médicales faisant l'objet d'une contestation par un agent/ une agente ou un chef/une cheffe de service : aménagement de poste, prescription d'un examen complémentaire, achats d'appareils médicaux coûteux notamment...

- Elle/Il anime le réseau des médecins du travail locaux et est chargé.e de la coordination des services

médicaux au sein d'Inria en mettant en place des temps d'échange réguliers (a minima trimestriels).

- Elle/il veille à uniformiser les pratiques en déployant des actions nationales

Assister en présentiel, en tant que membre permanent, à la formation spécialisée et en tant qu'expert au CSA, si besoin.

Rédiger annuellement un rapport d'activité de la santé au sein de l'établissement, présentant l'action des médecins du travail locaux.

Optimiser les actions de suivi de la santé des agents et établir des supports types (E, RASST, ...) permettant de consolider des indicateurs

Assurer la veille réglementaire et la diffusion des informations professionnelles relatives à la formation, aux équipements médicaux, aux techniques médicales.

Apporter, de manière occasionnelle, un conseil et un appui aux directions des centres dans la gestion de cas particuliers

Participer à des groupes de travail internes selon les thématiques

En tant que médecin de prévention du Siège (60%)

Le médecin du travail effectue un suivi médical personnalisé de chaque agent du site de Rocquencourt visant à vérifier, dans la durée, la compatibilité entre le poste de travail et son état de santé :

- *Visites d'aptitude au poste de travail (visites d'embauche)*

Une visite d'aptitude est systématiquement proposée aux nouveaux agents recrutés par Inria, fonctionnaires comme agents contractuels, y compris les apprentis, quelle que soit la durée du contrat, notamment en cas de risque particulier dans le but de vérifier l'aptitude de l'agent aux fonctions confiées ou le cas échéant prévoir des aménagements du poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions.

- *Visites médicales périodiques (visites de suivi)*

L'objectif est d'effectuer un suivi médical régulier des agents fonctionnaires et contractuels et de proposer le cas échéant des aménagements du poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions.

- *Visites médicales liées à un événement ou une situation particulière*

Conformément au décret n° 95-680 du 9 mai 1995-art. 14 (V) JORF 11 mai 1995, une surveillance médicale particulière, au moins annuelle, devra être prévue à l'égard de diverses situations.

- *Visites médicales de reprise*

L'objectif est de vérifier, après un événement particulier, l'aptitude de l'agent aux fonctions confiées ou de prévoir des aménagements du poste de travail ou des conditions d'exercice des fonctions, le cas échéant.

Conformément au décret n°2011-774 du 28 juin 2011- art. 26, au terme des visites mises en place avec les agents de Rocquencourt, elle /il préconise des aménagements pour l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la prévention des risques d'accident de service ou de maladie professionnelle

Elle/il participe à la Formation spécialisée de site de Rocquencourt en qualité de membre de droit

Il est attendu du médecin du travail un devoir de veille en collaboration avec la chargée de prévention des risques et le responsable des ressources humaines du Siège, à travers :

- L'information et la veille sur tout risque d'épidémie
- La veille et des conseils d'amélioration concernant les risques liés au poste de travail et leurs impacts sur la santé des agents Inria
- L'établissement et la mise à jour périodique des fiches d'établissement consignant les risques professionnels spécifiques aux sites et les effectifs exposés
- Un rapport annuel d'activité présenté le 31 janvier de l'année suivante au plus tard, le temps consacré à la surveillance médicale et le nombre d'heures effectivement consacrées au tiers temps.
- Le médecin du travail s'engage à compléter les supports produits par les services supports de l'établissement.
- La mise en place d'animation de séances d'informations et d'actions de formation à l'ensemble des agents du Siège

Compétences

Diplômé.e d'Études Spécialisées de médecine du travail, la candidate / le candidat doit avoir une

expérience confirmée dans la fonction publique et maîtriser le statut et les textes réglementaires. Une expérience au sein d'un EPST est un plus. La candidate/ le candidat doit également pouvoir justifier d'une expérience réussie en matière d'animation de réseau.

Savoir- faire :

Capacité à appréhender des situations complexes afin de conseiller la direction générale et sécuriser son action

Capacité à se mobiliser et à travailler dans l'urgence

Conduite et coordination de projets relatifs à la santé des personnels

Aptitude à la communication avec les acteurs internes et externes

Savoir être :

Qualités relationnelles impliquant un grand sens de l'écoute

Aptitudes au travail en équipe

Respect des règles déontologiques et éthiques de la profession (secret professionnel)

Avantages

Restauration subventionnée sur site

Transports publics remboursés partiellement (75%)

Congés : 7 semaines de congés annuels + 10 jours de RTT (base temps plein)

Possibilité de télétravail et aménagement du temps de travail

Prestations sociales, culturelles et sportives (Association de gestion des œuvres sociales d'Inria)

Informations générales

- **Ville :** Le Chesnay
- **Centre Inria :** [Siège](#)
- **Date de prise de fonction souhaitée :** 2024-04-01
- **Date limite pour postuler :** 2024-05-31

Contacts

- **Équipe Inria :** DGD-A (DGD-A)
- **Recruteur :**
Kraidache Khallihanna / khallihanna.kraidache@inria.fr

A propos d'Inria

Inria est l'institut national de recherche dédié aux sciences et technologies du numérique. Il emploie 2600 personnes. Ses 215 équipes-projets agiles, en général communes avec des partenaires académiques, impliquent plus de 3900 scientifiques pour relever les défis du numérique, souvent à l'interface d'autres disciplines. L'institut fait appel à de nombreux talents dans plus d'une quarantaine de métiers différents. 900 personnels d'appui à la recherche et à l'innovation contribuent à faire émerger et grandir des projets scientifiques ou entrepreneuriaux qui impactent le monde. Inria travaille avec de nombreuses entreprises et a accompagné la création de plus de 200 start-up. L'institut s'efforce ainsi de répondre aux enjeux de la transformation numérique de la science, de la société et de l'économie.

Attention: Les candidatures doivent être déposées en ligne sur le site Inria. Le traitement des candidatures adressées par d'autres canaux n'est pas garanti.

Consignes pour postuler

Sécurité défense :

Ce poste est susceptible d'être affecté dans une zone à régime restrictif (ZRR), telle que définie dans le décret n°2011-1425 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST). L'autorisation d'accès à une zone est délivrée par le chef d'établissement, après avis ministériel favorable, tel que défini dans l'arrêté du 03 juillet 2012, relatif à la PPST. Un avis ministériel défavorable pour un poste affecté dans une ZRR aurait pour conséquence l'annulation du recrutement.

Politique de recrutement :

Dans le cadre de sa politique diversité, tous les postes Inria sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

